

CANADA
PORT PAYÉ
POSTAGE AID
1 C.
No 3705
MONTREAL

meout

Mgr H. Brunault,
Ev. de Jolibo.

LA VIE SYNDICALE

SOMMAIRE

	Pages
<i>Assurance-chômage ou travail</i>	1
<i>Le Travail du Dimanche dans la Boulangerie</i>	8
<i>Nos Activités</i>	9
<i>Quelques Notes</i>	13
<i>La crise économique mondiale</i>	18
<i>Syndicat des Fonctionnaires Municipaux</i>	20

Vol. 7 MONTREAL No 4
Février 1931.

QUI ÉPARGNE GAGNE

Ce qui compte, ce n'est pas ce qu'on gagne : c'est ce qu'on épargne. Le plus pauvre n'est pas celui qui gagne le moins, c'est celui qui dépense tout ce qu'il gagne. Des petits dépôts qui se succèdent et s'accumulent constituent une somme importante. Mettez de côté régulièrement une partie de votre salaire. Vous en prendrez l'habitude en ouvrant un compte d'épargne à la

BANQUE CANADIENNE NATIONALE

Capital versé et réserve \$ 14,000,000
Actif, plus de \$153,000,000

✱

271 succursales au Canada
228 dans la province de Québec
68 dans l'île de Montréal

SEMI-READY TAILORING



Confectionne indubitablement
les plus beaux habits et par-
dessus pour hommes sur ce
continent.



1482, rue Guy, MONTRÉAL

« Tous les ouvriers et ouvrières de
« Semi-ready Ltd » appartiennent
au Syndicat catholique national
de la confection ».

Tannerie : 4900, rue Iberville.

Daoust, Lalonde & Cie, Limitée

Manufacturiers de
CHAUSSURES



TANNEURS
et
CORROYEURS



Bureau et fabrique :

939, Square Victoria
MONTRÉAL

LA VIE SYNDICALE

Vol. 7.

MONTREAL, FÉVRIER 1931

No 4

ASSURANCE-CHOMAGE OU TRAVAIL

La crise économique que, dans son ensemble, le monde civilisé traverse à l'heure actuelle, aura eu cela d'avantageux, pour le moins, de faire réfléchir sociologues et économistes, financiers et politiques sur les causes qui l'ont amenée et les moyens efficaces pouvant y remédier ou y apporter un soulagement. Le déséquilibre entre la production et la consommation, la perturbation des prix, envisagés de l'unique point de vue économique, sont des phénomènes intéressants qui ne conduisent à aucun désastre irrémédiable et qui finissent toujours par s'atténuer ou disparaître. Mais envisagés sous l'angle social, ce déséquilibre et cette perturbation prennent une toute autre importance. L'homme et la famille, qui constituent l'élément social, apparaissent sous cet angle, avec leur droit à la vie, avec leur obligation de travailler pour se sustenter. L'homme n'est pas une machine qui, non-utilisée, se tait et ne demande rien. Et c'est cet aspect social de la crise économique qui lui donne ce caractère aigu, qui postule avec énergie une solution d'abord et avant tout « humaine ».

L'homme a droit à la vie; il a droit même à une vie raisonnable pour lui et sa famille. Indirectement, dans l'ordre de notre civilisation, il a droit aux moyens honnêtes qui lui permettent de satisfaire aux exigences de cette vie rai-

sonnable. Et il se trouve, en poussant le raisonnement, que les moyens honnêtes en question se résument en un seul, connu et pratiqué depuis l'origine de l'humanité : le travail.

Le régime économique actuel peut-il assurer un travail assez stable à ceux qui vivent sous ses auspices, pour leur permettre de satisfaire à leurs besoins raisonnables ? Nous l'espérons. Il faudra certes y mettre plus d'ordre; régulariser la production en vue de la consommation; adapter, par une sage et graduelle réduction des heures de travail, l'humanité aux progrès qu'elle a accompli dans le domaine de la mécanique. C'est aux gouvernements et aux détenteurs des moyens de production qu'incombe le devoir de trouver les solutions efficaces.

S'ils n'y parviennent pas, que restet-il à faire ? Ayons toujours en vue que la famille ouvrière a droit à la vie raisonnable. Il reste à recourir aux deux uniques méthodes supplétives connues : l'assistance directe ou l'assurance. L'assistance directe permanente, organisée sur un plan national, est contre nature; elle conduit à l'anéantissement de l'initiative et crée ce qui a fait la ruine de l'Empire romain : un peuple qui ne demande que du pain et des jeux.

L'assurance-chômage, toujours dans le cas de faillite de l'industrie et des

Srs Grises de Montréal

Prov. Nicolet

Archives

gouvernements d'assurer un emploi suffisamment régulier aux travailleurs, est le moyen naturel de pallier à la crise économique moderne, envisagée du point de vue sociale.

La voix du Pape

Dans son Encyclique « Casti Connubii », S. S. Pie XI envisage avec toute la franchise de la vérité, le problème qui se pose.

« Que si les moyens privés ne suffisent pas, c'est à l'autorité publique à suppléer aux ressources inégales des particuliers, surtout en une affaire d'aussi grande importance pour le bien commun qu'est pour les familles et les époux, une condition humaine et digne.

« En effet, si les familles, surtout celles qui comptent de nombreux enfants, sont privées d'un logement convenable, si l'homme ne peut pas trouver le moyen de travailler et de gagner sa vie, si ce qui est d'usage quotidien ne peut s'acheter qu'à des prix exagérés, si même la mère de famille, au grand détriment de la vie domestique, est obligée par la nécessité de gagner sa vie par son propre travail, tout le monde voit à quel découragement les époux peuvent en arriver, combien leur sont rendues difficiles la vie domestique et l'observance des commandements de Dieu. Bien plus, tout le monde voit quel grave péril peut naître

de là pour la sécurité publique, pour le salut et la vie de la société civile elle-même, si ces individus en sont réduits à ce point de désespoir que, n'ayant rien à perdre, ils aillent jusqu'à espérer obtenir beaucoup d'un bouleversement du pays et de toutes ses institutions.

« Aussi, ceux qui ont la charge de l'Etat et du bien commun ne peuvent pas négliger ces besoins matériels des époux et des familles sans être responsables d'un grave détriment. Il faut donc que, dans les lois qu'ils édictent et dans le budget qu'ils établissent, ils aient un grand souci de venir en aide à cette misère des familles d'humble condition et qu'ils fassent de celà un des premiers objets de leur administration. »

Cf. Pages 38-39, Edition de l'Imprimerie Populaire Ltée.



Les imprimeurs de la « Vie Syndicale » font une spécialité de rapports, périodiques, revues. Bon ouvrage exécuté à prix raisonnables, **DANS LE TEMPS CONVENU**. Corrections réduites au minimum par la compétence du personnel.

✕ ✕

Thérien Frères ^{LIMITÉE}
Imprimeurs-Éditeurs-Relieurs

509, rue GOSFORD, MONTRÉAL
(Vis-à-vis l'Hôtel de Ville)

Tél. HARbour *5288

Etablie en 1865

Z. Limoges & Cie, Ltée

Beurre. Oeufs, Fromage

22-28 rue William, Montréal

Téléphone: MARquette 3548

La Banque d'Épargne

DE LA CITÉ ET DU DISTRICT DE MONTRÉAL



84^{ÈME} RAPPORT ANNUEL 84^{ÈME}

AUX ACTIONNAIRES.

MONTRÉAL, LE 9 FÉVRIER, 1931.

Messieurs :

Vos administrateurs ont le plaisir de vous soumettre le quatre-vingt-quatrième rapport annuel des affaires de la Banque et le résultat de ses opérations durant l'année expirée le 31 décembre, 1930.

Les profits nets de l'année ont été de \$363,022.17, auxquels il faut ajouter le solde reporté du compte des Profits de l'année dernière, soit \$169,736.87, ce qui forme un ensemble de \$532,759.04. Outre les distributions trimestrielles à ses actionnaires, la Banque a versé sur cette somme \$6,300.00 à diverses oeuvres charitables et philanthropiques indépendamment de la somme de \$10,200.00, intérêt sur le fonds des pauvres distribué comme d'habitude—laissant un solde au crédit du compte des profits non divisés de \$246,459.04.

Continuant sa politique d'expansion, la Banque a ouvert deux nouvelles succursales durant l'année: l'une à l'angle des avenues Mont-Royal et de Lorimier et l'autre à Verdun, sur la rue Wellington près de l'avenue Galt.

Suivant la coutume, une inspection fréquente et complète des livres et de l'actif de la Banque a été faite durant l'année.

Le rapport du vérificateur et le bilan sont maintenant devant vous.

Le président
R. DANDURAND

BILAN GÉNÉRAL

AU 31 DÉCEMBRE 1930

PASSIF

<i>Au Public:</i>			
Dépôts portant intérêt		\$55,269,136.80	
Dépôts ne portant pas intérêt		144,019.89	
Fonds de charité		180,000.00	
Comptes divers		1,503,814.30	
			\$57,096,970.99
<i>Aux Actionnaires:</i>			
Capital (Souscrit \$2,000,000.00), versé		\$2,000,000.00	
Fonds de Réserve		2,200,000.00	
Solde des Profits, reporté		246,459.04	
			\$4,446,459.04
			<u>\$61,543,430.03</u>

ACTIF

Espèces en caisse et dans les Banques	\$ 7,215,618.84	
Obligations des Gouvernements Fédéral et Provinciaux	20,868,015.54	
Obligations de la Cité de Montréal et d'autres municipalités canadiennes	22,077,880.48	
Obligations de municipalités scolaires canadiennes	67,504.06	
Obligations de corporations canadiennes d'utilités publiques	1,963,577.50	
Obligations de Gouvernements étrangers	10,000.00	
Valeurs diverses	200,000.00	
Prêts à demande et à courte échéance, garantis par des valeurs en nantissement	7,743,811.11	
Fonds des pauvres, placé sur obligations du Gouvernement Fédéral et de municipalités canadiennes, approuvées par le Gouvernement Fédéral	180,000.00	\$60,326,407.53
Immeubles de la Banque (bureau principal et succursales)	\$1,170,000.00	
Autres titres	47,022.50	
		1,217,022.50
		<u>\$61,543,430.03</u>

Pour le conseil d'administration,

Le président :

R. Dandurand

Le directeur général :

Chas. A. Shannon

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Ayant obtenu toutes les informations et explications que j'ai demandées, et ayant constaté l'exactitude des valeurs en caisse et examiné les valeurs détenues en nantissement pour emprunts à demande et à terme et celles représentant les placements de la Banque et ayant examiné le bilan ci-haut et l'ayant comparé avec les livres du Bureau Principal et avec les rapports certifiés des succursales, je suis d'opinion que toutes les opérations de la Banque ont été faites dans la limite de ses pouvoirs, et que le bilan est rédigé de façon à donner une idée vraie et juste des affaires de la Banque, ainsi que démontré par les livres de la Banque.

CHAS. A. SHANNON, L. I. C., C. P. A.,
de la raison sociale
P. C. SHANNON SON & CO.
Vérificateur

Montréal, le 29 janvier, 1931.

Le Souverain Pontife ne mentionne certes pas de façon précise qu'il faille recourir à l'assurance-chômage, mais il déclare que « si les moyens privés ne suffisent pas, c'est à l'autorité publique à suppléer aux ressources inégales des particuliers ».

L'Internationale Syndicale Chrétienne

Au cours d'une réunion du Conseil de la Confédération Internationale des syndicats chrétiens, tenue les 28 et 29 janvier 1931 à Bordeaux (France), réunion convoquée dans le but d'étudier les remèdes à la crise économique mondiale, les délégués au dit Conseil ont recommandé entre autres moyens de solution :

a) « d'apporter à l'application de la rationalisation toute la prudence désirable, afin d'éviter l'aggravation du chômage, d'instituer ou de généraliser l'assurance-chômage obligatoire et d'entreprendre ou d'élargir toutes les mesures compatibles avec les ressources financières intérieures et extérieures des travaux publics d'intérêt général, dont le plan d'exécution permettra d'absorber la main d'oeuvre en chômage;

b) « d'appliquer toutes les mesures définitives et provisoires en vue d'éviter le développement du chômage et particulièrement de procéder à une limitation sévère de la durée du travail. »

Nous prions nos lecteurs de référer au texte intégral de la résolution adoptée par la C. I. S. C., que nous reproduisons dans ce numéro sous la rubrique « L'Internationale Syndicale Chrétienne ».

Les problèmes économiques et la solution à y apporter ont un caractère universel. Les modalités de solution de nos propres problèmes devront certes s'inspirer dans une large mesure des principes fondamentaux qui dirigent et appellent les conclusions auxquelles en viennent les économistes catholiques de l'Europe.

Il semble bien que l'Europe en est venue, dans son ensemble, à admettre que le régime économique moderne ne peut pas assurer une régularité suffisante de l'emploi aux travailleurs manuels ou intellectuels. Cette admission d'une déficience malheureuse se trouve prouvée en fait par l'organisation d'un système d'assurance-chômage obligatoire dans 9 pays d'Europe; d'assurance-chômage libre dans 8 autres pays du même continent.

L'assurance-chômage dans le monde

Voici, d'après la statistique compilée par le Bureau International du Travail, la liste des pays ayant un système d'assurance-chômage avec, en regard, le nombre des assurés.

Tél.: CHerrier 5757.

J. W. D'ARAGON
Boulangier

Spécialité: Pain pour diabétiques et
et dispeptiques.

4653 rue CHISTOPHE-COLOMB

Tél.: LANcaster 8141.

Etablie Sept. 1889 — Incorporée 1902

Larivière
INCORPORÉE

Ferronneries, Plomberies,
Peintures, Vitres.

3715, Boulevard ST-LAURENT
(Près l'Avenue des Pins)

Pays d'assurance obligatoire	Nombre d'assurés
Allemagne	16,738,000
Australie: Queensland	137,000
Autriche .. . (évaluation)	1,300,000
Bulgarie	287,000
Grande-Bretagne et Irlande du Nord	12,100,000
Etat libre d'Irlande	284,000
Italie	2,600,000
Suisse (9 cantons)	150,000
Russie soviétique	10,000,000
Total	44,629,000

A noter que depuis le 9 octobre 1930, les autorités soviétiques ont suspendu toutes les prestations de l'assurance. L'état du marché du travail aurait, paraît-il, permis cette mesure draconienne.

Pays d'assurance facultative	Nombre d'assurés
Belgique	628,000
Danemark	288,000
Finlande	?
France	200,000
Norvège	43,000
Pays-Bas	388,000
Suisse (14 cantons)	165,000
Tchécoslovaquie	1,129,000
Total	2,841,000

L'assurance-chômage en Grande-Bretagne

Il serait fastidieux de tenter un résumé des divers systèmes d'assurance-chômage en vigueur dans ces pays. Mais nous croyons intéresser nos lecteurs en donnant, dans ses grandes lignes, l'organisation financière de l'assurance-chômage de la Grande-Bretagne. Du reste, la plupart des systèmes d'assurance-chômage obligatoire suivent les mêmes principes que celui de la Grande-Bretagne.

Ressources de l'assurance : En Angleterre, existe la méthode tripartite pour la constitution du fonds d'assurance. Les travailleurs, les employeurs et l'Etat contribuent à peu près à part égale à ce fonds.

Il est dans l'ordre que les travailleurs, bénéficiant eux-mêmes de l'assurance, y contribuent. Le versement de la cotisation crée chez l'assuré un droit à la prestation. Celle-ci n'est plus une charité, mais le paiement d'une somme due en cas de sinistre, en l'occurrence, la privation d'un emploi.

Il n'est que juste, par ailleurs, que les employeurs soient appelés eux-mêmes à contribuer. Dans son ensemble et normalement, l'industrie d'un pays doit fournir à ceux qui vivent dans ses limites l'opportunité de gagner leur susten-

Directeurs : — Dr J.-P. Marin, S.-J. Granger, M. Lefils, Albert Tanguay, G.-N. Monty

MONTY, LEFILS & TANGUAY

POMPES FUNEBRES

CHAMBRES MORTUAIRES SERVICE D'AMBULANCE

Administrateurs de
La Compagnie Générale de Frais Funéraires, Limitée

1926, RUE PLESSIS, près Ontario AMherst 8900

tation et celle de leur famille. Au surplus, l'industrie elle-même a besoin d'un réservoir de main d'oeuvre où elle peut puiser quand l'accroissement de la production en fait sentir le besoin; qu'elle supporte sa part du fardeau de maintenir en existence cette réserve de main d'oeuvre nécessaire, qu'y a-t-il à protester là contre ?

Au reste, l'Etat a le devoir de suppléer à l'initiative privée déficiente. Il a surtout le devoir de maintenir la paix sociale dans son territoire. La paix sociale peut-elle être maintenue indéfiniment quand une portion importante de la population n'a plus de ressources ? N'ira-t-elle pas jusqu'à « ce point de désespoir que, n'ayant rien à perdre, elle aille jusqu'à espérer obtenir beaucoup d'un bouleversement du pays et de toutes ses institutions » ? Encyclique « Casti Connubii » de Pie XI. Au reste, Lloyd George, ex-premier ministre de l'Angleterre a déclaré lui-même que n'eût été l'institution de l'assurance-chômage en son pays, celui-ci aurait connu les affres de la révolution. C'est aussi l'idée du R. P. Ryan, sociologue catholique américain de haute réputation, qui déclarait l'an passé, au cours d'une conférence à la salle des Chevaliers de Colomb, à Montréal, que sans l'assuran-

ce-chômage, la Grande-Bretagne aurait eu la révolution.

Voici le tableau des cotisations payées hebdomadairement pour chaque catégorie d'assurés, par chacune des parties contribuant à former les ressources de l'assurance, ainsi que les prestations correspondantes :

Catégories des assurés	Etat c.	Cotisations (par semaine)		Bénéfice par c. semaine
		Assuré c.	Patron c.	
Hommes, 21-65 ans	.15	.14	.16	\$4.25
— 18-21 ans	.13	.12	.14	3.50
Garçons, moins de 18 ans	.07½	.08	.07	2.25
Femmes, 21-65 ans	.13	.14	.12	3.75
— 18-21 ans	.11	.12	.10	3.00
Filles, moins de 18 ans	.06½	.07	.06	1.75

Les caisses d'assurance versent en plus, pour chaque assuré ayant un adulte à sa charge, \$2.25 par semaine; un enfant à sa charge, .50 sous chacun.

Un père de famille, ayant épouse et 6 enfants, recevrait, en état de chômage, d'après ce tableau: \$4.25 pour lui; \$2.25 pour sa femme; \$3.00 pour ses enfants, soit en tout \$9.50 par semaine.

Les journaux nous apprennent que la Caisse centrale de chômage anglaise est en mauvaise situation; elle est redevable à l'Etat d'une somme de \$300,000,-

Tél.: AMherst 9480

A. DURIVAGE

BOULANGER

5276, RUE FABRE, MONTRÉAL

Tél.: AMherst 1788

Jetté & Lespérance, Ltée

Entrepreneurs en Chauffage
et Plomberie

Spécialités : Plans de pouvoir

Nous fournirons nos propres
:: plans, si désiré. ::

2114, RACHEL E., MONTRÉAL

000 et cette dette va s'augmentant. Les actuaires de ce système d'assurance ont calculé le taux des cotisations et des prestations, en se basant sur un risque normal. La crise économique a déjoué leurs prévisions. Au reste, le gouvernement anglais, au lieu de limiter la durée de l'indemnisation, l'a rendue indéfinie. Une commission d'enquête est à étudier, à l'heure actuelle, les meilleurs moyens d'asseoir de façon stable le système d'assurance-chômage. Beaucoup d'abus se sont glissés qui doivent disparaître.

Il va de soi que nous reproduisons le tableau des ressources et des prestations de cette assurance-chômage à titre documentaire seulement. On le trouvera sans doute intéressant, d'autant plus que l'opinion publique a été et sera da-

vantage dans l'avenir, saisie de la question de couverture nationale du risque chômage.

Personnellement, nous n'avons pas encore d'idée bien arrêtée sur l'opportunité d'établir au Canada un système d'assurance-chômage. L'industrie canadienne et nos administrations peuvent-elles améliorer leurs méthodes de façon à rendre inutile l'assurance-chômage? Nous l'avons dit au début de cet article, nous l'espérons. Il reste un principe certain: c'est que si le bien commun requiert la mise en oeuvre d'un système d'assurances de ce genre, il faudra, malgré les répugnances exprimées ici et là par quelques-uns, y recourir loyalement.

GÉRARD TREMBLAY.

ENRAYEZ ce RHUME

car le NEGLIGER serait vous exposer aux plus graves périls.

Pour quelques sous vous pouvez vous procurer ce que la science, l'expérience et le capital réunis peuvent produire de plus parfait pour vous protéger efficacement, c'est le

Sirop du Dr J. O. LAMBERT

Une forte dose prise au réveil et au coucher prévient TOUX, RHUME, BRONCHITE, CATARRHE, ASTHME, CROUP, GRIPPE, Etc., Etc. Pour tous les âges et toutes les classes.

EN VENTE PARTOUT.

LA PLUS GRANDE VENTE SANS EXCEPTION

Dr J. O. Lambert Limitée, 2234, rue St-Antoine, Montréal.

5, rue Sainte-Isaure, Paris, France.
22, de la Glacière, Bruxelles, Belgique.

13, Aldwych, W.C., London, England.
17, Front Street, Troy N. Y., U.S.A.

Le Travail du Dimanche dans la Boulangerie

Le rôle d'un catholique ne consiste pas seulement à déplorer le mal qui nous envahit de toute part, ni même à essayer de défendre la société contre telle ou telle idée, tel ou tel meneur révolutionnaires. Ce que le Pape demande à chacun de nous, c'est une action positive dans notre milieu. Aujourd'hui, les Syndicats Catholiques font une campagne en faveur du repos dominical : c'est le temps de répondre au désir des Souverains Pontifes et de faire action positive.

Vous constaterez que quelques-uns des boulangers dont les noms étaient sur notre liste ont regretté leur première générosité, qu'ils ont de nouveau ouvert leurs portes le dimanche et qu'ils privent grand nombre de travailleurs de leur droit de sanctifier dans la paix et le repos le jour du Seigneur. Ils ont oublié que Dieu a commandé à l'homme de se reposer le septième jour. Eh bien, catholiques, c'est votre devoir de leur fermer vos portes et de leur faire sentir votre juste indignation.

Les noms d'autres maîtres-boulangers figurent sur notre liste ; à ceux-là donnez votre encouragement.

Voici les boulangers qui méritent l'appui des catholiques :

Adrien Brûlé, 4246, Des Érables ;
J.-W. D'Aragon, 4653, Christophe-Colomb ;
Adonias Vézeau, 1854, Dorion ;
J.-H. Berthelet, 10740, St-Denis ;
M.-R. Cadieux, 6542, St-Hubert ;
Geo. Rivet, 1513, Davidson ;
J.-Émile Lecavalier, 2222, Blvd. Gouin, Cartierville ;

Alph. Durivage, 5276, Fabre ;
Louis Bertrand, 8954, Lajeunesse ;
Clément Langevin, 1003, Egan, Verdun ;
Jos. Robin, 86, Blvd St-Michel ;
Art. Lasonde, 5166, Des Carrières ;
A. Plante, 6065, Blvd Monk ;
Henri Lacombe, 551, Louis Veullot ;
Ephrem Daigneault, 7521, Bazer ;
E. Gendron, 5802, 1e Ave., Rosemont ;
C. Himbault, 299, Maria ;
J. Olivier, 36, Archibald ;
H. Lalonde, 313, Decourcelle ;
N. Desjardins, 1808, Notre-Dame O. ;
S. Joly, 6096, Mazarin ;
Gagnon et Fils, 263, Principale, Saint-Laurent ;
C. Lamothe, 145, St-Philippe ;
A. Charland, 149, Angers ;
E. Charland, 1593, de l'Église ;
A. Lalonde, 5057, Ste-Marie, Fitz. 9470.
A. Gervais, 1134, Blvd Gouin E. ;
Dufresne et Manville, 3236, Rouville ;
A. Chevalier, 1621, Letourneux ;
B.-D. Gaudry, 7151, Chateaubriand ;
Dollard Guay, 11906, Notre-Dame, Pte-aux-Trembles ;
E. Desroches, rue Champagne ;
A. Legault, 306, Ste-Marguerite ;
A. Masson, 4751, Pontiac ;
E. Gascon, 7519, Boyer ;
Joseph Gariépy, 7739, Drolet ;
Boire et Frère, 414, Des Ormeaux ;
Joseph Coursol, 149, St-Joseph ;
Mme Dulude, 782, Ste-Marguerite ;
Joseph Desrosiers, Papineau ;
Adrien Brûlé, rue Papineau ;
Perrault et St-Pierre, rue Larivière ;
Clément Desrosiers, 2118, Papineau ;
Alexandre Couture, 2118, Papineau ;
Boulangerie Impériale, M. de Repentigny, 2021, Blvd Rosemont.

NOS ACTIVITÉS

Le Conseil Central.

Les délégués des syndicats catholiques au Conseil central des syndicats se sont plaint, à l'assemblée régulière de jeudi de cette semaine, tenue à la salle no 1, édifice des syndicats catholiques, du mauvais service de transport donné depuis quelque temps par la Montreal Tramways. Le débat a été amorcé par un rapport du comité d'organisation indiquant que les syndiqués du tramway avaient à donner leur opinion sur la question de réduction du personnel des tramways. Les délégués F. A. Panne-ton, U. Langlois, O. Filion, G. Tremblay, etc., ont pris part au débat. Depuis plusieurs jours, les délégués ont fait une surveillance du service.

Il est établi que les tramways, à pratiquement toutes les heures du jour, sont remplis de voyageurs, assis et debout, qu'il y a même aux heures de congestion, impossibilité de cueillir tous les piétons désireux de se faire transporter et qui doivent ainsi attendre aux intersections pendant vingt et trente minutes. Aucune animosité n'est exprimée contre la compagnie à ce sujet, mais il est entendu que les ouvriers ont le droit de se plaindre d'un service imparfait et de demander qu'on y remédie.

Il a donc été proposé par F. A. Panne-ton, que le secrétaire-correspondant, M. Jean Granger, écrive à la Commission des tramways, à la Cie des tramways et à la Cité de Montréal pour saisir ces diverses corporations du problème ferroviaire urbain qui se pose. Les conclusions sont que la compagnie avant

de songer à réduire la circulation des tramways, devrait s'assurer de l'efficacité du transport actuel.

Le conseil a nommé un comité spécial qui sera chargé d'étudier la nouvelle loi des accidents du travail, aussitôt que l'on aura copie du bill en donnant l'économie. Ont été nommés sur ce comité: MM. C. Bernier, L. M. Gagnon, A. Charpentier, O. Filion, G. Tremblay, J.-B. Delisle, A. Gamache.

M. J.-P. Malo a proposé que le Conseil central avec la coopération du secrétariat, organise la célébration du 11e anniversaire de fondation du Conseil central des syndicats catholiques. Le conseil a, en effet, été fondé le 20 février 1920.

M. O. Filion, vice-président, suggère que le secrétaire voie à l'organisation d'une conférence-concert, le R. P. Guitton, le futur prédicateur du Carême à Notre-Dame, devant être invité comme conférencier. Le conseil accepte la suggestion.

M. Z. Santerre a fait un appel chaleureux pour que les syndicats soient tous représentés aux séances régulières du conseil.

Au début de la séance, M. O. Filion, vice-président de la C. T. C. C., a rapporté sur la délégation qui a rencontré les ministres fédéraux récemment à Ottawa. La délégation a été très bien reçue. Les journaux du temps ont donné un substantiel résumé des vœux présentés.

M. G. Tremblay, secrétaire du comité d'organisation, a rapporté sur les activités diverses depuis la dernière assemblée. 1° requête à la Ville du syndicat du chantier municipal en vue d'obtenir une augmentation des salaires; 2° comparution de M. C. Bernier, président, de M. l'abbé Boileau devant la Commission des assurances sociales, en vue de réclamer l'assistance aux mères nécessiteuses; 3° engagement d'un nouvel agent d'affaires des briqueteurs, dans la personne de M. W. Deslauriers; 4° soirée des imprimeurs à l'occasion de l'installation des officiers; 5° règlement des difficultés de salaires à la maison McCaughan pour le syndicat des cordonniers; 6° assemblées importantes du syndicat du tramway, etc...

M. C. Bernier, à la demande de M. Gagnon, a rapporté sur une journée sociale très réussie tenue à Lachine, le 1er février.

M. G. Lussier, de la Fédération des oeuvres de santé, est venu demander la coopération du Conseil pour leur prochaine campagne de souscription.

Le Conseil a promis une coopération entière.

Le Conseil a voté \$10 à l'Assistance Publique et a acheté 8 billets pour le dîner-causerie au Mont-Royal, organisé par les Chevaliers de Colomb. M. l'abbé Neveu y traitera du « Communisme et des moyens de le combattre ».

M. C. Bernier présidait la séance, qui a commencé et s'est terminée par la prière d'usage.

G. T.

T'a' pas ?



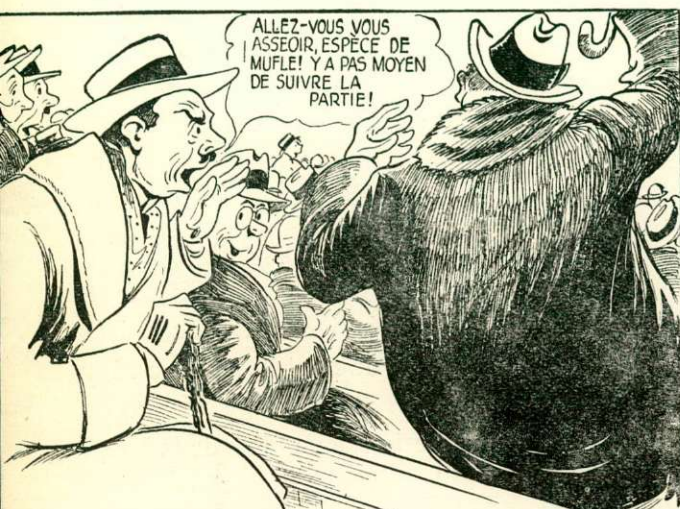
Tas-pas déjà senti ton impatience croître graduellement devant les agissements d'un vis-à-vis trop nerveux et encombrant, à une partie de hockey —



—mais désastre, quand il se retourne et te dévisage..... tu reconnais ton patron!

dites simplement —
"Bière Blau"

par — RACEY —



ALLEZ-VOUS VOUS
ASSEOIR, ESPECE DE
MUFLE! Y A PAS MOYEN
DE SUIVRE LA
PARTIE!

—et lorsque survient une explosion d'enthousiasme plus forte que les autres, tu n'y tiens plus et tu lui dis son fait en langage énergique—



T'as-pas déjà essayé une BLACK HORSE? Il n'y a que ça pour remettre les choses au point.

119 A

Black Horse Dawes.
S.V.P. !

La Jeunesse Ouvrière.

Parmi les faits importants qui se sont produits au cours de nos séances habituelles, il nous fait plaisir de mentionner le grand succès de la réunion du 9 février à St-Henri, où plus de 300 jeunes ouvriers étaient présents, puis la nomination, à Ste-Brigide, de deux délégués au Cercle Léon XIII: MM. Louis Houle et Lucien Doré.

Nous avons actuellement six délégués au Cercle Léon XIII. Nous encourageons fortement tous les jeunes travailleurs qui veulent s'intéresser à des questions sociales plus approfondies, à suivre régulièrement ces réunions où portent la parole nos sociologues les plus avertis.

Le 1er février, le Syndicat Catholique National de Lachine organisa une grande journée de propagande. Une partie de la séance de l'après-midi fut consacrée à la Jeunesse Ouvrière: M. L. Girard exposa les relations de la Jeunesse Ouvrière avec les Syndicats Catholiques. Le soir, M. le Curé donna un aumônier au groupe de jocistes fondé depuis quelques jours grâce au dévouement des officiers du Syndicat de Lachine. Cette section compte environ vingt-cinq membres et est pleine d'activité.

Des Trois-Rivières, nous attendons l'annonce d'un grand succès. Le 19 janvier, notre Secrétariat recevait une lettre de M. J.-R. Bellemare demandant des renseignements sur la formation d'un Cercle de J.O.C. Nous avons retourné à l'organisateur de la Jeunesse Ouvrière Catholique des Trois-Rivières l'histoire de nos premières fondations, nos modes de procéder dans la fondation d'un groupe et nos constitutions.

Notre association est définitivement affiliée à la Fédération des Oeuvres Sociales de Santé depuis le commencement de février. En réponse à une lettre du Docteur Beaudoin, directeur-administrateur de la Fédération des Oeuvres de Santé, nous avons envoyé une liste de nos membres susceptibles de « faire des sollicitateurs de bonne volonté pour la prochaine campagne de souscription » et nous avons exposé l'état financier de notre oeuvre pour l'année 1930 ainsi que nos prévisions budgétaires pour l'année 1931.

En vue d'unifier notre action et notre propagande, de former un comité central et d'adopter un projet de constitution, la Jeunesse Ouvrière Catholique a

réuni, le 2 février, dans la salle des Syndicats Catholiques, tous ses aumôniers et officiers de la ville. A cette réunion, en effet, nous avons mis à l'étude un projet de statut qui sera discuté à l'assemblée du 2 mars, et nous avons déterminé le nombre des Cercles qui devront être fondés au cours de la présente année.

Lundi, le 16 février, notre organisateur général eut une entrevue avec Mgr LePailleur, curé d'Hochelaga en vue de fonder une section dans l'Est de la Ville. Mgr LePailleur étudiera notre constitution; il se dit pour le moment très sympathique à l'oeuvre.

L. G.

Tél. FRontenac 9343

K. C.

SATISFACTION GARANTIE

ERNEST MEUNIER*Marchand Tailleur*

w w

994 Est, rue Rachel, MONTRÉAL
(2ème porte du Parc LaFontaine)

Tél.: UPtown 5042

E. DUSSAULT*ENTREPRENEUR*

Lattage et tringlage métallique

1008 Edifice Keefer

1440, rue Ste-Catherine Ouest
MONTRÉAL

Téléphone: UPtown 5220

ALBAN JANIN,
Président et directeur-gérant.**A. JANIN BUILDING CO. LIMITED***(Successeurs de Robertson & Janin Co. Ltd.)***ENTREPRENEURS**

1460, SHERBROOKE OUEST (près Mackay) - - - MONTRÉAL

QUELQUES NOTES

Situation économique.

La Gazette du travail nous fournit certains chiffres intéressants sur notre situation économique.

Selon les statistiques patronales, l'indice de l'emploi s'établit comme suit: décembre 1930, 108.5; décembre 1929, 119.1; décembre 1928, 116.8; décembre 1927, 108.1; décembre 1926, 102.3; décembre 1925, 96.5; décembre 1924, 91.9; décembre 1923, 96.9; décembre 1922, 96.3 et décembre 1921, 88.3. D'où, sauf en 1929 et 1928, le travail de l'année écoulée fut le plus abondant depuis 1921.

Voici maintenant le coût hebdomadaire du *budget familial* pour le mois de décembre: 1930, \$10.10; 1929, \$11.83; 1928, \$11.31; 1927, \$11.17; 1926, \$11.18; 1925, \$11.56; 1924, \$10.58; 1923, \$10.73; 1922, \$10.39; 1921, \$11.00; 1920, \$14.84; 1918, \$13.65 et en 1914, \$7.96. Donc depuis 1915, jamais le coût de la vie n'a été moins élevé.

Les *conflits de travail*, en décembre 1930, ont englobé 721 travailleurs et ont fait perdre 10.117 journées d'ouvrage; en décembre 1929 ils avaient englobé 1684 travailleurs et avaient fait perdre 12,979 journées de travail.

* *

Les statistiques économiques.

La statistique joue un grand rôle en économie politique. Il ne suffit pas en

effet pour étudier la question sociale d'affirmer en principe que "l'homme est mû dans son activité économique par son intérêt personnel" et de là déduire par raisonnement les lois économiques. L'organisation économique n'est pas immuable et la science économique ne peut vraiment progresser que par l'observation sans cesse renouvelée de la vie et principalement par cette observation méthodique que nous appelons l'enquête et la statistique.

Si la statistique nous a rendu le grand service de nous faire mieux analyser notre situation et de mieux nous rendre compte où nous en sommes, elle ne nous a pas pour cela appris à "dominer et diriger les fluctuations économiques". En temps de crise nous devons encore nous contenter, comme le faisait nos pères, de regarder monter le groupe de chiffres que nous voudrions voir descendre (dettes publiques, faillites, nombre de chômeurs, dépenses publiques pour la lutte contre la misère) et descendre ce que nous voudrions voir monter tel que production, construction, transport de marchandises, etc. . . .

Nous connaissons notre situation. Comment y remédier ?

* *

Un remède universel.

En conclusion d'un article sur la crise économique en Grande-Bretagne,

le R. P. Lewis Wat, S.J. disait: "On a l'impression que le problème économique est devenu trop difficile pour que nous puissions y trouver une solution et qu'il faut simplement attendre les événements".

Le nombre de chômeurs dans les pays industrialisés se chiffre à environ 15,000,000 dont plus de 4 millions en Allemagne, 5 millions aux Etats-Unis et 2 millions en Grande-Bretagne. Ce qui veut dire que quarante à cinquante millions de personnes doivent vivre des allocations de chômage et de l'assistance publique.

Après avoir rappelé que le chômage est une des grands tragédies physiques

et morales de nos jours, les Evêques Catholiques des Etats-Unis nous avertisent que "cet échec n'est pas dû à un manque d'intelligence, à l'ignorance, mais à un manque de bonne volonté et au fait qu'on néglige le Christ."

Que la morale industrielle humaine et chrétienne remplace l'éthique purement commerciale et païenne et ce sera le salut de l'Amérique et du monde.

* *

Assurance ou assistance.

Que deviendront l'assistance publique et la charité si le gouvernement impose l'assurance obligatoire? Un moyen de consilier l'assistance avec l'assurance

Le jour :
HArbour 4254

Le soir :
ATLantic 4854

Tremblay, Delorme & Cie

Assureurs

Feu - Accidents - Automobiles
Responsabilité patronale - Vol

ÉDIFICE VERSAILLES
MONTRÉAL

Rés. 3280, rue Adam
Tél. CL. 1809

MICHEL CHOUINARD

Entrepreneur

Ferblantier Couvreur - Corniches de
toutes sortes, une spécialité.

2649-51, rue ADAM, Coin Orléans
Tél. CLairval 0461

C. BRUNET, A. PELLETIER,
Président. Vice-président.
J. BRUNET, H. DUBOIS,
Dir.-gérant. Dir.-secrétaire.

LA CIE J. & C. BRUNET Limitée

Plomberie, Couverture, Electricité,
Chauffage à Eau Chaude et
à Vapeur, Gaz.

1095, BOUL. SAINT-LAURENT
Téléphone : LAncaster 7700-3378.

Damien Boileau, Prés. et Gérant, Rés.: 243,
McDougall, Outremont, ATLantic 4279.
Aimé Boileau, J.-E. Remillard,
Vice-Prés. Sec.-Trés.

DAMIEN BOILEAU, Ltée *Entrepreneurs généraux*

Spécialité: Edifices religieux

Téléphone: MArquette 7806
Edifice "Trust & Loan"

30, rue St-Jacques, Montréal

obligatoire, nous disait tout dernièrement un de nos économistes, c'est de diviser les risques en deux catégories: les risques généraux et les risques spéciaux. Les risques généraux sont ceux qui atteignent ou menacent la presque totalité d'une classe de la société: maladie, vieillesse, décès, maternité, chômage. Les risques spéciaux sont ceux qui ne frappent pas la majorité d'une classe. Entre dans cette classification: les mères nécessiteuses, les aliénés, les contagieux, les orphelins, etc. Seuls, les risques généraux, selon cette théorie tombent sous le coup de l'assurance sociale obligatoire. Tous les risques spéciaux restent sous le domaine de l'assistance publique: quel champ immense pour la charité!

Pour les jeunes ouvriers.

Dans un récent volume sur le travail des enfants et des adolescents, le Département du Travail nous expose la législation de notre pays sur le travail juvénile. Il est très utile que nous ayons quelques aperçus sur l'origine et le contenu des lois qui nous concernent d'une façon toute particulière.

Notre loi sur le travail des adolescents et des enfants a pris naissance en Angleterre, en 1802. La législation anglaise s'est développée en deux sens: en indiquant l'âge, le degré d'éducation et les qualités physiques des jeunes ouvriers, les métiers sur lesquels ils peuvent être employés, elle a limité le nombre d'enfants et d'adolescents dans les

FRontenac 2314 1001 Demontigny
(coin St-Timothée)

Joseph Brazeau
MARCHAND

BOIS ET CHARBON

Qualité - Service - Quantité

Tél.: CRescent 4167-68

J. A. ST-AMOUR, Ltée
Entrepreneurs Electriciens

6575, RUE SAINT-DENIS
MONTRÉAL

Émile Nap. Boileau, Ulric Boileau
Sec.-Trés. Prés.-Gérant

Bureau :
Tél. CHerrier 3191-3192

ULRIC BOILEAU,
Limitée

ENTREPRENEURS
GÉNÉRAUX

ÉDIFICES RELIGIEUX.



4869, rue Garnier, Montréal

usines; elle a ensuite posé des conditions de travail pour les enfants légalement employés, ainsi elle a limité les heures de travail, assigné un temps convenable pour les repas, imposé un congé hebdomadaire, exigé la fréquentation de certains cours. C'est de la loi anglaise que s'est inspirée la nôtre.

Certaines de nos lois relèvent du gouvernement Fédéral: lois sur l'emploi dans les entreprises de transport inter-provincial, travaux publics du Dominion, lois criminelles, etc., parce que l'Acte Britanique de l'Amérique du Nord concède au Dominion le droit de légiférer inter alia sur le commerce, la navigation, le chargement et déchargement des navires, la naturalisation, les actes criminels et en général sur tout ce

qui n'est pas assigné exclusivement à la législation des Provinces.

Les lois concernant l'éducation, les mines, les manufactures, les usines, les ateliers, l'emploi en général, ainsi que les lois relatives aux municipalités sont du domaine des Gouvernements provinciaux. L'Acte Britannique de l'Amérique du Nord concédait en effet aux Provinces le pouvoir de faire des lois sur l'éducation, la propriété, les institutions municipales, les entreprises et travaux locaux et en général sur toute affaire locale et privée.

Les numéros suivant de la Vie Syndicale donneront un résumé du contenu de nos lois sur le travail des Adolescents.



IL N'AVAIT PAS PRÉVU...

la crise, les créances différées, et son compte courant fut sans couverture suffisante.

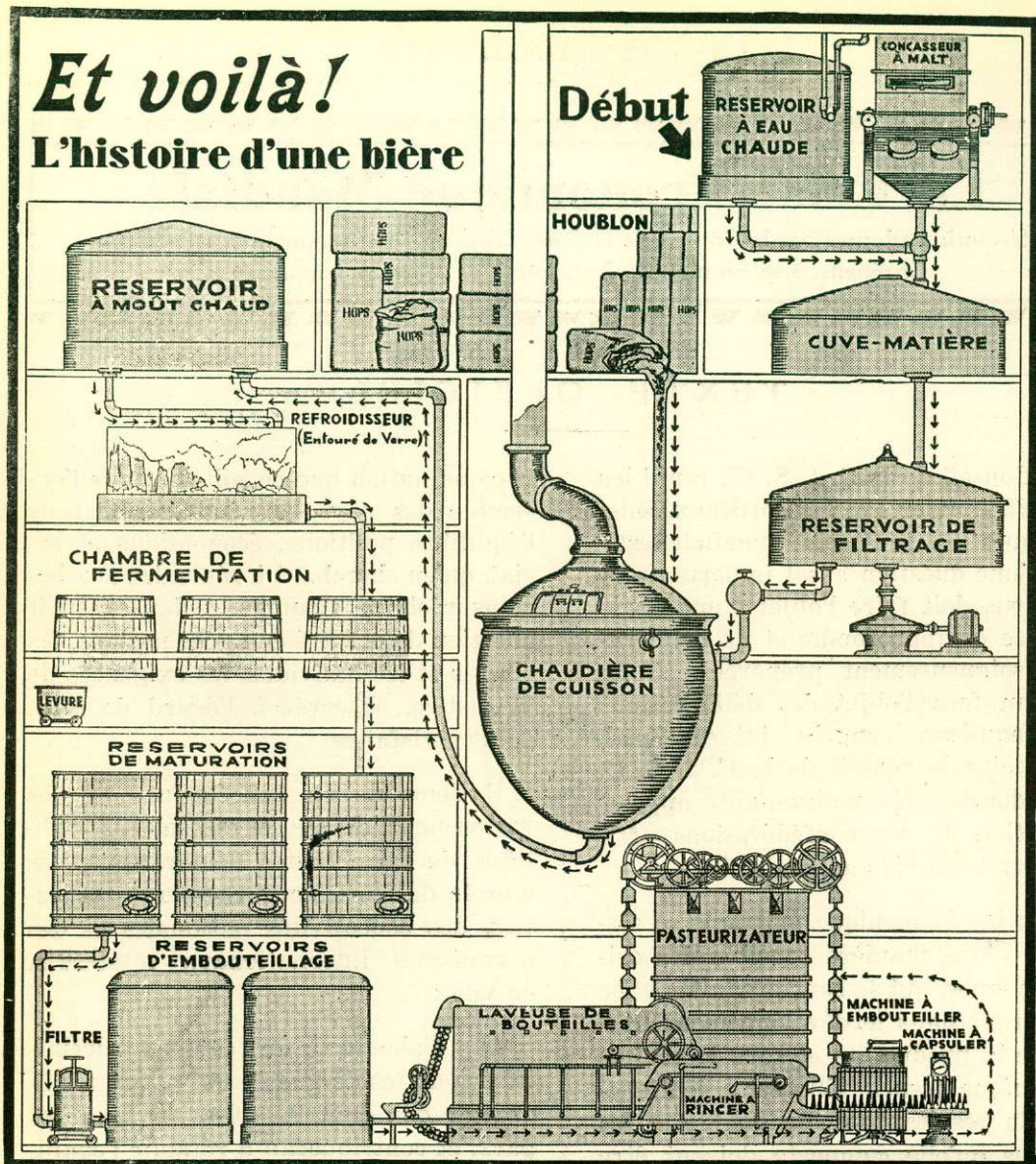
Il importe de vivre en sécurité et le moyen le plus sûr pour l'homme d'affaire, c'est de maintenir un compte courant très garni.

LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA

Siège Social : Montréal

Et voilà!

L'histoire d'une bière



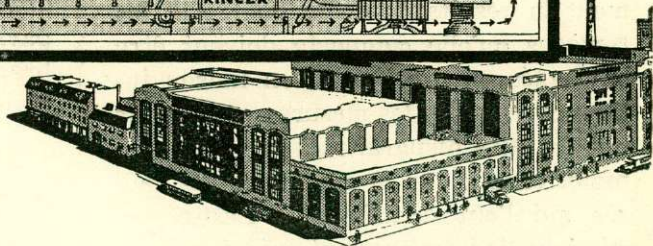
PARCOUREZ avec nous le diagramme ci-dessus. Le malt et l'eau sont d'abord mélangés dans la cuve-matière; puis le moût qui en résulte passe dans le réservoir de filtrage et arrive à la chaudière de cuisson, où le houblon est ajouté; le moût est ensuite envoyé au refroidisseur entouré de verre, en passant par le réservoir à moût chaud; il arrive finalement dans les grandes cuves à fermentation en bois, où la levure est placée dans le liquide.

Alors se produit la maturation (procédé qui dure plusieurs mois), qui est suivie du filtrage, de l'embouteillage, du capsulage, de la pasteurisation et de l'étiquetage.

Voilà quels sont les procédés essentiels de la fabrication de la bière, mais il va sans dire qu'on ne saurait illustrer par un

simple diagramme la qualité supérieure des ingrédients qui entrent dans la Dow "Old Stock", et l'habileté et le soin qui président au brassage de cette excellente bière.

C'est une histoire intéressante que celle de la fabrication de cette bière, et nous vous la raconterons dans une série d'annonces illustrées. Surveillez-en la publication. Elles vous démontreront pourquoi la Bière Dow "Old Stock" est si remarquablement bonne.



La 1ère d'une série

Bière

Dow

Old Stock

La Crise Économique Mondiale

Résolution adoptée par le Conseil de la Confédération Internationale des Syndicats
Chrétiens, à sa réunion de Bordeaux, les 28 et 29 janvier 1931

TEXTE OFFICIEL

Le Conseil de la C. I. S. C., réuni les 28 et 29 janvier 1931 à Bordeaux, saisi de la question de la crise mondiale, estime qu'une question aussi importante et complexe, doit faire l'objet d'une étude détaillée et approfondie et de délibérations soigneusement préparées. Cette question fera l'objet des délibérations du cinquième congrès international. Néanmoins le conseil de la C. I. S. C. croit devoir, dès maintenant, appeler l'attention de ses confédérations affiliées sur les points suivants :

La crise économique mondiale se distingue d'une manière sensible des crises cycliques, qui se sont produites et se produiront dans le développement normal de la production et sous le régime économique actuel. Elle est essentiellement la résultante de la guerre et les remèdes qu'elle comporte doivent être envisagés en fonction et en liaison intime avec toutes les mesures ayant pour but de faire disparaître à la fois, et les maux causés par la guerre, et les causes qui l'ont occasionnée. Les répercussions de la guerre ont créé dans tous les pays une misère profonde et surtout un déséquilibre matériel et moral dans l'ordre politique comme dans l'ordre économique et social, auquel il ne pourra être remédié qu'en appliquant les principes chrétiens rappelés dans le programme économique mondial, établi par la C. I. S. C. en 1922. Le Conseil estime qu'on ne saurait poursuivre dans

quelque nation que ce soit, ni dans l'ensemble des pays, le rétablissement de l'équilibre politique, économique et social, qu'en cherchant à répondre aux besoins réels de l'humanité dans l'esprit chrétien de charité entre les nations, les classes et les individus, les exigences de la justice, observée à l'égard de tous, étant satisfaites.

Il demande en conséquence et dès maintenant, à ses organisations affiliées, de faire toutes démarches utiles auprès de leurs gouvernements respectifs, des collectivités nationales et des organismes internationaux intéressés, en vue :

1) d'aboutir à un règlement définitif des dettes de guerre qui allégerait la charge des contribuables de tous les pays, et contribuerait à rétablir l'équilibre entre les capitaux productifs des divers pays ;

2) de promouvoir entre tous les pays la condamnation du recours à la force et l'engagement de se l'interdire sous peine de sanctions efficaces et déterminées ;

3) de poursuivre l'organisation, tant au point de vue intérieur et international, d'un pouvoir arbitral et judiciaire à tous les degrés ; devant lequel seraient portés tous les conflits d'ordre politique, économique et social et dont le fonctionnement progressif rendrait

peu à peu impossible entre les pays civilisés le recours à la guerre civile ou internationale et les libérerait de la charge toujours trop lourde et de la tentation toujours dangereuse des armements;

4) de constituer dans le plus court délai des ententes et organismes financiers destinés à apporter aux pays, dont la situation financière le nécessite, l'aide indispensable, sans qu'il en résulte pour eux ni sujétion, ni charge usuraire;

5) d'apporter à l'application de la rationalisation toute la prudence désirable, afin d'éviter l'aggravation du chômage, d'instituer ou de généraliser l'assurance-chômage obligatoire et d'entreprendre ou d'intensifier dans toute la mesure compatible avec les ressources financières intérieures et extérieures des travaux publics d'intérêt général et dont le plan d'exécution permettra d'absorber la main-d'oeuvre en chômage.

6) d'appliquer toutes les mesures définitives ou provisoires en vue d'éviter le développement du chômage et particulièrement une limitation plus sévère de la durée du travail;

7) de poursuivre une politique de rapprochement économique en vue d'abaisser par une action concertée, les barrières douanières et de multiplier les ententes destinées à faciliter à tous les pays dans des conditions normales, l'écoulement de leurs produits ou l'acquisition des matières premières ou des moyens susceptibles d'assurer leur développement économique;

8) de prendre toutes dispositions utiles en vue de parvenir à la diminution du coût de la vie: restrictions de la spéculation, surveillance nationale et internationale des organismes de concentration économique, surveillance des marchés et de la fixation des prix.

Le Conseil croit également nécessaire de demander aux organisations affiliées de faire toute propagande utile auprès de l'opinion publique et plus particulièrement auprès des travailleurs, afin de ramener les esprits à la vraie conception de la paix chrétienne et de les détacher de toutes les conceptions de nationalisme, d'impérialisme ou de classe qui ne font que menacer chaque jour davantage, la marche normale de l'humanité.

(Service de presse de la C. I. S. C.)

EXIGEZ la marque "AUBRY" sur vos ustensiles de cuisine; ils sont reconnus pour avoir une très grande durabilité et nos cinquante-et-une années d'expérience les placent parmi les meilleurs sur le marché. — En vente chez les principaux quincailliers.

A. AUBRY & FILS, Limitée

Maison fondée en 1874.
Incorporée en 1914.

2340 DELORIMIER, MONTRÉAL

Rés. 6879, St-Denis
Tél. CA. 0799

ALDÉRIC BLAIN, M.A.L.

de

Blain et Pinard, Avocats.
Immeuble Duluth, Ch. 22.

Lancaster 4469

84 Ouest, rue Notre-Dame

MONTRÉAL

Syndicat Catholique National des Fonctionnaires Municipaux

Rapport annuel du secrétaire financier pour l'année 1930

ENCAISSEMENTS	En banque le 1-1-30	\$ 370.09	
	Contributions perçues	6,851.65	
	Intérêts	213.20	7,434.94
DÉBOURSÉS	Salaires	679.16	
	Commissions	97.50	
	Primes d'assurances	3,305.75	
	Achat de valeurs	2,045.49	
	Divers	341.27	
	A la Banque Can. Nationale 31-12 ...	965.77	7,434.94

CAISSE MORTUAIRE

ENCAISSEMENTS	A la Caisse Populaire 1-1-30	780.15	
	Subvention de la Cité	100.00	
	Bonus reçu de la Caisse Populaire ...	30.00	
	Intérêts	2.93	
	Montant transféré de la B. Can. Nat.	34.25	947.33
DÉBOURSÉS	Six (6) réclamations pour décès	150.00	
	A la Caisse Populaire 31-12-30	797.33	947.33

ACTIF DU SYNDICAT

1 x 100	Louis Obligation Ville St-Louis	486.66	
1 x 100	— — Ville de Maisonneuve	486.66	
2 x 1,000	dollars — Ecoles Catholiques Mtl	2,000.00	
4 x 500	— — — — —	2,000.00	
	En dépôt à la Banque Canadienne Nationale	965.77	
	— Caisse Populaire	797.33	6,736.42

Certifié exact :
B. BÉDARD, Vérificateur,

GEO. LAPROTTE,
Secrétaire-financier.

PAR LES NOTRES ET POUR LES NOTRES

TOUT syndicaliste catholique et national est fier des institutions qui nous font honneur. Parmi celles-ci, il donnera son appui, de préférence à celles qui lui sont sympathiques. La maison Dupuis Frères a été le premier magasin à posséder un syndicat national et catholique; c'est une maison dirigée par les nôtres et pour les nôtres.

La simple logique vous commande de lui accorder votre patronage.

Dupuis Frères

LIMITÉE

RUES STE-CATHERINE, ST-ANDRÉ, DEMONTIGNY et ST-CHRISTOPHE

Téléphone : PLateau 5151.



Gin Canadien *Melchers* Croix d'or

La boisson la plus saine

Fabriqué à Berthierville, Qué., sous la surveillance du Gouvernement fédéral, rectifié quatre fois et vieilli en entrepôt pendant des années.

Trois grandeurs de flacons:

Gros:	40 onces	\$3.65
Moyens:	26 onces	2.55
Petits:	10 onces	1.10

Distillerie:
Berthierville, Qué.

Bureau chef:
Montréal

DISTILLATEURS DEPUIS 1838

MELCHERS Distilleries Limited

Enseignement Technique

DE LA

Province de Québec

Largement subventionnées par le gouvernement provincial, les écoles techniques fournissent aux jeunes gens l'occasion d'acquies, à très peu de frais, les connaissances nécessaires pour devenir des compétences dans les diverses branches de l'industrie. Ouvriers experts, contremaîtres, surintendants, patrons, tels sont les postes auxquels peuvent aspirer ceux qui ont reçu une formation technique.

L'enseignement donné est théorique et pratique ; laboratoires et ateliers sont des mieux outillés.

COURS DU JOUR

Les cours du jour comprennent trois années d'études. Il est délivré des diplômes en mécanique, électricité, dessin, ébénisterie, modelage, menuiserie, forge, fonderie, etc. Les élèves y sont admis après leurs études primaires. Des bourses du gouvernement sont accordées aux élèves méritants et peu fortunés.

COURS DU SOIR

Le soir on y enseigne tous les métiers de base qui s'exercent dans l'industrie, et les prix sont à la portée de toutes les bourses.

DIRECTION GÉNÉRALE

1430 RUE ST-DENIS,

MONTREAL